

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2807)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL170

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 15

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« déléguer, par convention, à des personnes morales »

les mots :

« déléguer à des personnes morales, par convention, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.